

# Les effets territoriaux des « ratés » de la participation

Elise Roche  
EVS-ITUS, UMR 5600  
elise.roche@insa-lyon.fr

## Résumé

La qualité des processus participatifs est régulièrement mise en doute : leur légitimité, leur efficacité, leur honnêteté même sont souvent contestées par des acteurs aussi divers que le monde scientifique, les « habitants » ou « usagers » sollicités dans ce cadre, ou même par les agents ou les élus à l'initiative de ces processus.

Malgré cet aveu d'échec, des processus participatifs continuent d'être initiés, et à produire des effets. Se pose dès lors la question suivante : « que se passe-t-il quand la démocratie participative appliquée aux projets d'aménagements est un échec ? ». En partant du point de vue émis par les acteurs des processus, nous partirons de l'hypothèse que ces « ratés » des processus participatifs contribuent néanmoins à transformer le territoire.

Il s'agira dès lors d'exercer une analyse géographique sur les modalités de cette transformation du territoire, et notamment, sur l'écart entre la transformation « attendue » et celle issue du processus désigné comme « raté ». Cette approche spatiale et qualitative sera menée de façon comparative entre deux projets d'aménagement et de gestion urbaine en Italie et en France.

## Abstract

The quality of participative democracy is regularly questioned. Its legitimacy, efficiency, honesty itself are often put in doubt by various actors as diverse as scientist, users, or residents together with decision-makers (technicians and elected representative) which are respectively included in, and initiators of these policies.

Despite these well-known failures, participative democracy is still managed, and continues to remodel public spaces. Thereby, arises the issue pointing out the consequences of these «failures» of participative democracy applied to urban projects. Referring to the point of views expressed by the actors of the process, we will assume that these «failures» of participative democracy contribute however to remodel public spaces.

To that end, we will follow a geographic analysis in order to indentify the terms of this spatial transformation, including the difference between the transformations initially «expected» by actors before-mentioned, and the outcome of the «failed» process. Through this spatial and qualitative approach, we will compare two urban projects in Italy and France.

# Les effets territoriaux des « ratés » de la participation

Journée d'étude du GIS démocratie et Participation :  
« Les effets de la participation du public aux processus décisionnels »  
21 octobre 2011

Elise Roche  
EVS-ITUS, UMR 5600  
Environnement Ville Société  
INSA de Lyon  
*Elise.roche@insa-lyon.fr*

## Introduction

La qualité des processus participatifs est régulièrement mise en doute : leur légitimité, leur efficacité, leur honnêteté même sont souvent remises en cause par des acteurs aussi divers que le monde scientifique, les « habitants » ou « usagers » sollicités dans ce cadre, ou même par les techniciens ou les élus à l'initiative de ces processus.

Malgré cet aveu d'échec, des processus participatifs continuent d'être initiés, et à produire des effets. Nous avons pu montrer antérieurement la place prépondérante des projets d'aménagement et de gestion urbaine comme objet de ces processus ; se pose dès lors la question suivante : « que se passe-t-il quand la démocratie participative appliquée aux projets d'aménagements est un échec ? ». En partant du point de vue émis par les acteurs des processus, nous partirons de l'hypothèse que ces « ratés »<sup>1</sup> des processus participatifs contribuent néanmoins à transformer le territoire.

Il s'agira dès lors de déterminer comment ils transforment le territoire<sup>2</sup>, et notamment, quel est l'écart entre la transformation « attendue » et celle issue du processus désigné comme « raté ». Nous examinerons en quoi les processus participatifs examinés ici sont désignés comme insatisfaisants par leurs acteurs, tant du point de vue de leur ambition démocratique que sur le plan des transformations urbaines. Nous chercherons *in fine* à démontrer combien des

---

<sup>1</sup>Selon le Littré, « rater » signifie familièrement « *rater son coup, ne pas réussir* » (Beaujean, 1990 : 1474). L'expression renvoie aussi à l'idée d'un moteur qui aurait des « ratés », des à-coups avant un démarrage progressif et laborieux.

<sup>2</sup>Le territoire, mot polysémique cher à la géographie, sera entendu ici comme une agrégation d'espaces (réel, vécu, social). Il ne s'agit pas ici du territoire au sens régalien, comme projection du pouvoir local.

territoires locaux sont amenés à se transformer au travers des pratiques participatives qualifiées de « ratées » et pourtant courantes dans leur mise en œuvre. Pour dépasser le seul constat d'échec, et ne pas entrer dans une posture prescriptive pour les opérateurs de la démocratie participative à l'échelon local, il s'agit donc de comprendre les enjeux et effets actuels de ces processus participatifs micro-locaux sur l'évolution des territoires.

Pour mener cette démonstration, nous appliquerons un regard géographique, s'attachant à analyser l'évolution territoriale à l'œuvre avant et après la mise en œuvre du dispositif participatif. Nous étudierons également au travers d'entretiens d'acteurs du processus leur perception de cette évolution territoriale et leur mode de définition d'un « bon » processus participatif, contribuant en cela à définir ce qui constitue ici les « ratés ».

Cette approche spatiale et qualitative sera menée de façon comparative entre deux projets de gestion urbaine en Italie et en France. Le rayonnement de ces aménagements est micro-local et s'adresse au voisinage immédiat du quartier concerné. Ils se situent dans des quartiers populaires de villes moyennes, qui ont toutes deux basées une part de leur histoire politique et de leur communication récente autour des mobilisations habitantes et de la démocratie participative. Le choix s'est porté sur des quartiers identifiés par l'administration parce qu'ils présentent des caractéristiques socio-démographiques qui les différencient de leur environnement urbain (pour le taux d'étrangers dans le cas du quartier de Reggio, pour le nombre de jeunes chômeurs notamment, dans le cas du quartier de Saint-Denis<sup>3</sup>). L'administration y développe de ce fait des actions spécifiques, notamment concernant la transformation urbaine du quartier. La comparaison a ici vocation à établir des similarités de pratique entre la France et l'Italie, généralisables à d'autres expériences européennes. Il s'agit d'étayer l'hypothèse selon laquelle la pratique de la démocratie participative, bien qu'identifiée souvent comme un échec, constitue une évolution commune au sein des quartiers populaires européens, tendant à suivre des modes de transformation territoriale voisins. Les deux projets de gestion urbaine ont en commun de concerner des projets d'espaces publics de faible ampleur, qui apparaissent donc aisés à soumettre à la participation. Dans les deux cas, les projets s'inscrivent dans un processus initié par le service démocratie participative des municipalités concernées : nous comprendrons donc le terme de participatif dans un sens « indigène » : est participatif ce qui est initié par l'institution en charge de la politique de démocratie participative, et se déroule dans le cadre de ses instances en charge des dispositifs de participation (démarche quartier à Saint-Denis, circonscription à Reggio Emilia).

Nous comparerons la participation accompagnant la réalisation d'un terrain de sport dans un quartier excentré de Saint-Denis (Ile de France, France) et celle liée à un projet de mobilité douce à Reggio Emilia (Emilie-Romagne, Italie). La réalisation du terrain de sport à Saint-Denis s'inscrit dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain (financé par l'agence nationale pour la rénovation urbaine, ANRU), et constitue la part d'espaces publics d'un projet essentiellement basé sur des démolitions et réhabilitations de logements sociaux. En outre, elle se situe au cœur du quartier, sur un espace engazonné sans destination précise, et constitue le seul aménagement visible pour les adolescents et les jeunes adultes du quartier. A l'origine, il est prévu de démolir le terrain existant pour en reconstruire un neuf, deux fois moins grand, proche du précédent mais au milieu de l'ancienne pelouse, devenue un espace public entièrement rénové, une « placette ». Le processus participatif qui accompagne cette réalisation s'inscrit au sein d'un dispositif plus large de participation des habitants au projet ANRU. Ce processus participatif évolue et s'adapte au gré des réalisations liées au projet, des acteurs concernés, et surtout des objets de participation (logement, espace public, équipement...). Les

<sup>3</sup>Selon l'office statistique de Reggio Emilia, on dénombre 19,3% de résidents étrangers dans le quartier considéré (source : Comune di Reggio Emilia – Ufficio Statistica, 2007). Le quartier de Saint-Denis considéré a le plus grand pourcentage de 19-24 ans bénéficiaires de la CMUC en 2007 (23%) de Saint-Denis. Ce pourcentage doit être pris comme un taux de chômage, c'est à dire un nombre de chômeurs rapportés au nombre d'actifs. (Statistiques : INSEE 1999, source site INSEE et aussi : site du Système d'information géographique du Secrétariat Interministériel à la Ville)

entretiens réalisés tant avec les usagers présents lors de la concertation qu'avec les opérateurs de celle-ci (techniciens, urbanistes...) font état d'une insatisfaction profonde vis-à-vis du processus participatif. Au terme de celui-ci, un terrain de foot plus petit est effectivement réalisé, ainsi que la place qui était prévue aux alentours. Un second terrain de foot, qui n'était pas prévu à l'origine, est également aménagé, suite aux différents effets imprévus du processus participatif : pression collective des adolescents, intimidation par des jeunes adultes, autant d'acteurs qui n'ont pas assisté aux réunions de concertation et font part de leur révolte face à la démolition de l'ancien terrain de sport. Comment analyser dès lors les effets spatiaux de ces « ratés » de la participation ? Que déduire du discours des participants sur ce qui constitue cet échec et surtout, comment identifier l'écart entre ce processus « raté », une absence de processus ou encore un processus « réussi » ? Pour répondre à ces questionnements, nous nous appuyerons sur une analyse des différentes évolutions spatiales du projet et sur le récit des acteurs du processus.

En regard de cette expérience, nous analyserons une expérience participative de projet de « mobilité douce » à Reggio Emilia, intitulé le Bici-bus. Ce projet s'inscrit au sein d'un Agenda 21 local, visant notamment à travailler avec les habitants les questions de mobilité et de cohésion sociale. Le Bici-bus est proposé par des habitants et des enseignants du quartier : il s'agit d'un dispositif participatif visant à accompagner les enfants sur les trajets domicile-école en mutualisant leur encadrement entre parents et bénévoles associatifs. Ce dispositif s'accompagne en particulier d'une réflexion à l'échelle du quartier sur les trajets cyclables et de l'engagement de la municipalité à développer les pistes cyclables. Les entretiens réalisés avec les accompagnateurs du Bici-bus et les responsables techniques et politiques de la mairie font état de problèmes liés au mode de participation et à la praticabilité des espaces publics à vélo. Le processus est présenté comme « raté » à plusieurs égards : tant pour le degré de participation qu'il génère dans les faits que pour sa mise en pratique. Des habitants sont notamment pointés : il s'agit des parents qui font accompagner leurs enfants sans participer aux « tours » avec les bénévoles-accompagnants. Dans les discours des acteurs du processus, l'absence de certains adultes dans le projet est fréquemment corrélée à leur origine étrangère, dite « extra-communautaire » (toutes origines confondues). Il s'agit donc d'analyser dans le détail ce qui constitue l'échec et l'impact territorial réel de ce processus, tant en terme d'usages et d'espace social que de transformation de l'espace urbain. Pour cela, nous nous appuyerons sur l'analyse des évolutions de l'espace du quartier et sur les discours des acteurs du processus.

## **I De l'apport de la géographie sociale et critique sur les processus participatifs**

Nous nous intéressons ici à un sujet géographique par essence, qui renvoie à la relation entre l'homme et son environnement urbain, tel que décrite par David Harvey, exerçant une relecture d'Henri Lefebvre :

*« Le droit à la ville ne se réduit donc pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher. Mais c'est en outre un droit collectif plus qu'individuel, puisque, pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation » (Harvey, 2010 : 160).*

Les expériences participatives à l'échelle de quartiers de grandes villes nous semblent constituer plus que des terrains privilégiés pour développer ce questionnement, une forme de pratique géographique du quotidien. Nous nous inscrivons donc dans une perspective intégrant dans l'analyse des faits socio-spatiaux tant leurs phénomènes que leurs représentations et leurs vécus. Il s'agira d'étudier quelle « combinaison territoriale » (Di Meo, 1991) est produite par une action collective visant explicitement à transformer le territoire de manière collective, en associant différentes « forces » de production de la ville (ses usagers, ses « décideurs », ses « fabricants » etc...). Cette combinaison territoriale est le fruit

des interactions obtenues au terme du processus participatif (si tenté qu'il y ait une fin identifiable) entre l'«*espace réel (le monde des phénomènes construits dans le processus de la connaissance) et des sujets sociaux* » (Di Meo, 1991 : 6). Autrement dit, nous porterons notre regard sur les faits socio-spatiaux obtenus au terme du processus, et non sur le processus de participation en lui-même. Cette combinaison territoriale sera entendue en un sens large : prenant appui sur l'échelle micro, nous chercherons à éviter l'écueil d'une évaluation post-processus qui consisterait à mesurer seulement les changements spatiaux opérés – ou pas – dans l'espace réel du quartier suite à la participation des dits « habitants » (Neveu, 2009)<sup>4</sup>. La combinaison territoriale observée comprendra les changements d'espace réels opérés sous forme de travaux publics, notamment, les modifications d'usages des espaces du quartier et les mutations opérées au sein des représentations de ces espaces. Ces représentations et pratiques sont traversées par des rapports de force entre groupes sociaux. Ceux-ci, mouvants, se structurent notamment autour d'enjeux socio-spatiaux, qu'on peut nommer « lutte des places », pour faire écho aux travaux de M. Lussault (2009). Des enjeux d'appropriation, d'exclusion, de mise en inconfort ou de soumission sont à l'œuvre au sein des représentations et pratiques quotidiennes du quartier. Celles-ci, en toute logique, évoluent tout autant que l'espace matériel à l'occasion des processus de transformation de la ville. Il s'agira donc de les inclure dans cette analyse des effets de la participation.

Cette échelle micro nous conduit à mobiliser des références croisées, issues de disciplines et champs variés, relatifs à la spatialisation des questions sociales telles que la géographie, la géopolitique, la sociologie et la science politique (Garnier, 2003, Raffestin, 1982, Tissot & Poupeau, 2005). Cette analyse repose sur la mise en œuvre d'une méthodologie inductive, à une échelle micro visant à rendre compte des conflits socio-spatiaux, et d'une pratique de terrain alliant une méthodologie ethnographique et une participation active au processus de transformation urbaine à l'œuvre sur le terrain français, comme actrice institutionnelle du processus (en tant que praticienne du service démocratie participative de la municipalité...). Au sein de la vaste littérature consacrée aux interactions entre les chercheurs et leurs objets, nous renvoyons ici aux travaux de C. Prinoli<sup>5</sup>, et aussi J. Favret-Saada (1977) qui ont été utiles pour identifier la nature de ce positionnement particulier et les contours de cet engagement en tant que chercheuse : dans et hors de l'objet.

Le récent développement des pratiques participatives (et surtout leur récente institutionnalisation avec la loi Démocratie de proximité de 2002, et leur visibilisation accrue liée à la campagne des présidentielles de 2007) a porté un espoir : la possibilité qu'une participation accrue de tout un chacun à la transformation de son espace de vie, de travail, de loisirs, soit envisageable. Après une décennie de processus participatifs en matière d'urbanisme (et bien plus en tenant compte des différentes législations antérieures, et expériences « inachevées » (cf Hatzfeld, 2005)), le constat général est pourtant souvent teinté de déception<sup>6</sup>. Pour les acteurs de ces processus, le reproche est même latent de détourner le peuple (entendu dans sa composante la plus éloignée des différentes

<sup>4</sup> Je me réfère ici aux travaux de Catherine Neveu sur le sens du mot « habitants » : « *Au fil des diverses "époques" dans lesquelles des initiatives dites de démocratie participative ont été mises en œuvre, le terme d'"habitant" a ainsi désigné, en France, derrière une continuité de façade, des "publics" et des projets bien différents. (...) L'"Habitant" était alors l'équivalent, dans l'espace de résidence, du Prolétariat dans l'usine. (...) Quant à l'"habitant" des années 1990, il prend une autre figure encore, celle de "l'expert d'usage", de l'individu détenteur de compétences spécifiques* » (2009 : 29-31).

<sup>5</sup> « *L'objectivité est moins une question de distance et de neutralité qu'une question d'honnêteté du chercheur dans la prise en compte de tous les facteurs qui ont affecté la production de sa connaissance.* » (Prinoli, 2004 :179)

<sup>6</sup> De nombreux auteurs mettent en doute la réussite de ces processus, comme L. Blondiaux : « *On leur [aux habitants] demande ainsi de s'exprimer mais dès qu'ils le font un peu trop fort, la parole leur est retirée. On leur demande d'être des citoyens ordinaires mais aussi de connaître parfaitement les dossiers et d'être informés des arcanes de la législation et de l'action publique. On leur demande enfin de s'investir pour leur cité mais tout en faisant abstraction de leurs intérêts particuliers et sans être le moins du monde rémunérés ! On comprend mieux ainsi pourquoi la plupart des expériences qui cherchent à institutionnaliser la participation des « simples citoyens » dans la durée échouent, faute de combattants, par désertion pure et simple de leur public.* » (Blondiaux, 2004). J. Rancière, quant à lui, voit dans la démocratie participative des « *suppléments d'âme* » à la démocratie (Rancière, 1998 :75).

sphères de pouvoir) des enjeux réels de la transformation du territoire, en occupant ses loisirs à choisir des bancs<sup>7</sup>.

A la lumière des deux expériences ici analysées, nous soumettons donc les hypothèses suivantes pour tenter de répondre à cet ensemble de questionnements : que se passe-t-il quand il ne se passe « rien », quand le processus participatif est déclaré « raté » ? L'« arrivée » des habitants au sein de dispositifs participatifs appliqués aux processus institutionnels de transformation urbaine se solde-t-elle par un constat pur et simple de faux-semblant et de pratiques inchangées des acteurs de ces processus participatifs ? Si marché de dupe il y a, les groupes sociaux les plus marginalisés se trouvent-ils dans une posture plus défavorable après le processus qu'avant celui-ci ?

Notre première hypothèse est qu'il existe une réelle tentative d'ouverture des processus de transformation du territoire à ses habitants. Notre seconde hypothèse, contradictoire, serait que cette ouverture contribue à donner corps à des processus de domination latents dans les pratiques socio-spatiales : ce faisant, les renforce-t-elle ou conduit-t-elle à les modifier ? Dès lors, en quoi ces expériences participatives de transformation du territoire modifient les rapports des différents groupes sociaux ? En affirmant qu'il ne se passe rien, il est sous-entendu que les groupes les plus dominés (entendu selon une approche foucauldienne du pouvoir<sup>8</sup>) seraient desservis et trompés. En observant les effets sur le territoire (au triple sens d'espace réel, vécu, social) de ces expériences participatives, nous interrogerons donc la résistance de ce désaveu sans appel à l'épreuve des faits socio-spatiaux.

## II Pourquoi ça « rate »

### II-1 La démocratie participative : effet de dissolution face à la réalité

Les processus participatifs « ratent ». Tous. Faute de participants, ou parce que ceux-ci participent irrégulièrement. Parce que les techniciens présentent peu de solutions viables aux problèmes débattus. Parce que dans certains processus participatifs on ne fait que parler, et parce que dans d'autres on ne parlerait pas assez et on agirait trop pour que cela soit participatif<sup>9</sup>. Lorsqu'on examine les griefs portés par les différents acteurs sur les dispositifs participatifs, on est frappé, outre par leur diversité, par leur caractère contradictoire. Pour saisir pourquoi la démocratie participative fait face à ce constat d'échec, établissons une esquisse de typologie des griefs cités par les acteurs des processus ici à l'étude : nous distinguerons successivement le découpe légitimiste, la posture de l'habitant floué, du technicien pragmatique ou encore le discours procédural.

Une habitante de Saint-Denis indique que la concertation sur une réhabilitation n'était pas réussie puisque les habitants n'ont pas voté : la décision ne serait pas juste sans le passage au vote :

*« A Guynemer quand ils ont rénové, ils ont refait les portes d'entrée, et ils ont dit voilà, [il y a] trois couleurs. Mais tout le monde a coché bleu, on a eu des portes bleues. Même si d'autres voulaient du rouge. Sur 100 personnes, 80 ont coché bleu. Comme ça a été voté, les autres n'ont rien dit. (...) pour moi le vote c'est la démocratie. »*

Un élu local dionysien<sup>10</sup>, quant à lui, limite la portée des décisions prises en réunion publique, en invoquant la question de la représentativité :

<sup>7</sup>La participation comme moyen d'obtenir une paix sociale est notamment évoquée par J. Donzelot. (Donzelot ; Mevel ; Wyvekens, 2003)

<sup>8</sup>« Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse » (Foucault, 1976, cité in Foucault, 2004 : 616)

<sup>9</sup>Cette analyse renvoie à des recherches menées antérieurement au cours d'une thèse de doctorat au sujet des degrés respectifs de légitimité entre processus participatifs discursifs et processus participatifs opérationnels (Roche, 2010).

<sup>10</sup>« Dionysien » désigne un « habitant de Saint-Denis »

« J'ai souvent la même réaction lorsque mes collègues maires-adjoints disent par exemple « les habitants ont voulu que... ». Je leur réponds : « Les habitants, ou des habitants ? ». Je suis en effet d'un courant de pensée politique qui interroge le degré de représentativité des outils de démocratie participative. »

Une habitante n'a aucun souvenir du débat ayant présidé à l'emplacement d'un équipement public (une maison de quartier) et évoque donc une décision arbitraire. Il apparaît du côté des habitants comme des techniciens, une grande capacité à l'oubli des événements passés, procédant à une reconstruction. Si celle-ci ne correspond pas aux sujets réellement mis en discussion, le sentiment d'avoir été « floué » est néanmoins réel<sup>11</sup>. Les techniciens, de même, fouillent leur mémoire : qu'est-ce qui a changé dans le projet suite aux paroles des habitants... ? :

« Concrètement, j'ai du mal à voir ce qui a influencé le projet dans le travail avec les habitants jusqu'ici, depuis mon arrivée », affirme ainsi une technicienne du projet.

A Reggio, un fonctionnaire en charge de la démocratie participative de la municipalité s'étonne même en nous entendant qualifier le projet de Bici-bus de participatif :

« Le Bici-bus et le Pedi-bus. Non. Alors... pour moi... Je ne l'ai jamais pensé dans cette optique [en tant que démocratie participative] ! Parce que pour moi le Bici-bus et le Pedi-bus sont deux expériences que nous, nous définissons comme de la citoyenneté active. Tout simplement : les citoyens (...) s'auto-organisent. »<sup>12</sup>

Ce dernier semble faire référence à un « canon » délibératif de la démocratie participative qui rencontre la définition suivante, qui s'inspire elle-même de la théorie de la délibération chez J. Habermas<sup>13</sup> :

« Dans une vision plus communicationnelle, une délibération est nécessaire pour que des multiples besoins exprimés sorte un savoir exploitable : le dialogue entre les techniciens et les personnes concernées (locataires, habitants...) ou leurs délégués, par exemple dans des conseils de quartier, permet à travers une discussion publique une clarification progressive des besoins à travers l'émergence d'un savoir partagé entre citoyens, et entre citoyens et experts. » (Sintomer, 2008 : 117)

Les acteurs de ces expériences émettent donc des réserves sur l'essence démocratique de celles-ci, soulignant la différence entre ces processus et de « vraies » expériences de démocratie participative. En confrontant leurs argumentaires, les raisons de ces réticences sont souvent paradoxales. Entre oubli, conviction auto-réalisatrice de l'inutilité du processus, exigence démocratique relevant du fonctionnement de la démocratie représentative, rigidité procédurale excluant l'auto-gestion ou scepticisme de fond sur le caractère démocratique de dispositifs participatifs, la démocratie participative « réussie » semble un horizon inatteignable.

Il existe donc une discordance entre le cadre institutionnel de ces expériences qui posent l'appartenance à des dispositifs participatifs d'une part, et le discours porté par les acteurs leur dénigrant cette qualité d'autre part. Si on se limitait à la

<sup>11</sup>Une participante dionysienne régulière fait ainsi état du sentiment général : « Je te raconte ce que les gens ont dit, honnêtement ! Il y a beaucoup de gens qui ne viennent pas et quand je leur dis : « allez aux réunions pour voir ce qui se passe », ils me répondent : « pourquoi faire ? Ça y est, c'est fait. Ils nous appellent, mais c'est pour le principe ». Ils sont persuadés de ça. »

<sup>12</sup>Entretien traduit de l'italien

<sup>13</sup>« a) Les délibérations s'effectuent sous forme argumentée et donc par l'échange réglé d'informations et de raisons entre des parties qui font des propositions et les soumettent à un examen critique. b) Les délibérations sont inclusives et publiques (...) c) Les délibérations sont exemptes de toutes les contraintes internes qui seraient susceptibles de porter atteinte aux chances égales des participants de se faire entendre, d'introduire des thèmes, d'apporter des contributions, de faire des propositions ou d'en critiquer d'autres. (...) e)(...) Les délibérations ont pour but de réaliser une entente rationnellement motivée et peuvent en principe être indéfiniment poursuivies ou reprises à tout moment.(...) f) Les délibérations politiques peuvent aborder tous les sujets susceptibles d'être soumis à une réglementation adoptée dans l'intérêt égal de tous. (...) g) Les délibérations politiques portent également sur l'interprétation des besoins et sur la modification des attitudes et des préférences pré-politiques. (...) » (Habermas, [1992]1997 : 330-331)

comparaison des processus participatifs, on risquerait de s'attarder sur le fait qu'un débat public n'a pas abouti selon les attentes des habitants (dans le cas d'une expérience peu opérationnelle) ; ou encore, on pourrait par exemple exclure des expériences du champ de la démocratie participative parce qu'elles ont abouti concrètement et qu'elles sont trop opérationnelles pour relever d'une définition procédurale de celle-ci.

Cette analyse conduit au questionnement sous-jacent suivant : puisque la participation ne peut être mise en doute – les habitants prennent effectivement part à l'expérience –, quelle définition sous-jacente de la démocratie est adoptée quand on refuse de qualifier des expériences de démocratie participative ? Une définition univoque et commune de la démocratie participative se dégage-t-elle des discours des acteurs ? En effet, selon les acteurs concernés, il s'agit du pouvoir du plus grand nombre, du pouvoir issu du consensus, du pouvoir du peuple, du pouvoir correctif vers les plus fragilisés...

Outre ces préventions relatives au qualificatif de démocratie participative, qu'en est-il des griefs portés contre les projets en particulier, et aux déceptions nées de leurs objectifs opérationnels initiaux ?

## **II-2 Les objectifs et les effets des expériences participatives : une inadéquation**

De part et d'autre, la morosité, voire le cynisme, rendent compte de ces expériences participatives : outre la déception d'ambitions démocratiques, vues plus haut, c'est l'inadéquation des ambitions initiales avec les résultats qui suscite également de l'amertume.

A Reggio, l'évocation du projet de Bici-bus s'accompagne d'un cortège de regrets : peu de gens sont présents aux réunions de gestion du projet ; on reproche aux enseignants leur manque d'implication pour organiser la participation des parents d'élèves. Un bénévole-accompagnant regrette le faible investissement des parents, leur attitude consommatrice : il pointe notamment les enfants des familles migrantes qui bénéficient du service sans engagement réciproque de leurs parents. Une certaine indiscipline des enfants et de leurs familles est aussi évoquée car elle engendre des retards à l'école. L'un des bénévoles déplore la pratique de passer prendre les enfants à domicile et non à l'arrêt convenu, auquel les parents ne les accompagnent pas toujours. Les bénévoles se plaignent enfin de la lourdeur de la tâche (qui est quotidienne). Les élus locaux craignent l'abandon prochain du projet, faute de forces bénévoles. Ceux-ci ont d'ailleurs déjà renoncé à la dimension cyclable initiale du projet en raison de la difficulté de circuler sur des pistes rarement libérées des voitures, ou encore face à un trop grand nombre d'enfants qui n'ont pas de vélos (faute de moyens, interprètent-ils). De nombreuses voitures continuent de stationner dans la rue de l'école aux heures des repas. A Reggio, l'ambition initiale de proposer un projet hybride d'aménagement et de développement social, dans le but de diminuer la place de la voiture dans les déplacements, semble donc en échec au sein de l'école du secteur le plus populaire du quartier. Cela semble même conduire à une stigmatisation plus grande des enfants. Ce projet repose notamment sur l'obligation faite par la législation italienne qu'un adulte responsable accompagne un enfant sur les trajets domicile-école. Cette obligation génère une forte présence parentale (et automobile) aux entrées et sorties des écoles italiennes.

Dans le cas du terrain de sport à Saint-Denis, d'une mise en débat qui comportait des limites claires, associé à une mise en scène destinée à laisser un accès ouvert à tous à la discussion, le groupe de travail aboutit à un refus par les habitants présents de tout dispositif de discussion organisé, leurs questions prioritaires sont alors posées à l'avenant. Le contexte du conflit ouvert qui se déclare peu à peu en marge du processus participatif, (encouragé en sous-main par des habitants participants au dispositif) jette à première vue un discrédit fort sur l'ensemble du processus. La « pression » mise par les utilisateurs du terrain, en parallèle, contribue finalement à convaincre les autorités locales (et relaient en cela les négociations des techniciens de terrain) de la nécessité de réaliser un autre



aménagement, un second terrain de sport, qui ne faisait pas l'objet de la concertation à l'origine. Le processus apparaît donc bafoué, la méthode inexistante, et les séances sont marquées par l'affrontement entre des habitants mécontents (pour d'autres sujets), et n'aboutissent à aucun consensus ou, à tout le moins, à aucune évolution des postures respectives. Le choix est finalement tranché à l'aune des rumeurs qui remontent suite à la réunion, via la gardienne d'un immeuble voisin du terrain<sup>14</sup>.

Outre leur ambition démocratique, les processus « ratent » donc aussi dans l'adéquation entre les objectifs et moyens fixés d'une part et les résultats de l'expérience d'autre part, qui apparaissent insatisfaisants eu égard aux attentes initiales. Ces expériences connaîtraient donc un double échec : théorique en ce qu'elles ne satisfont pas aux attendus de la démocratie participative ; pratique dans leurs objectifs et résultats opérationnels.

En somme, les processus participatifs « ratent » par essence. Du fait même que les participants, les théoriciens n'y accordent pas le même sens, d'une part, mais également du fait de l'ambition sous-jacente au terme, lui faisant porter l'ambition d'un renouveau démocratique total. Ils « ratent », au regard d'un objectif théorique, par définition. Mais « ratent »-ils dans l'objectif de transformer le territoire selon des modes de productions différant de l'action publique habituellement pratiquée ?

### **III En quoi ces « ratés » ont-ils changé les espaces du quartier ?**

#### **III-1 Espace réel, espace vécu : transformations concrètes des territoires des habitants**

Suite à ces processus participatifs, le territoire de ces quartiers a changé. Sur le plan de l'espace réel, le quartier de Saint-Denis comporte deux terrains de sport plutôt qu'un seul avant le processus. A Reggio, des cheminements cyclables ont été aménagés. Voilà les deux modifications spatiales essentielles qui font suite à ces projets.

Qu'en est-il des changements de pratiques territoriales ? A Saint-Denis, le terrain qui avait fait l'objet de la concertation, et dont la petite taille était notamment dénoncée, est investi quotidiennement par des utilisateurs plus jeunes que ceux qui fréquentaient l'ancien terrain. Le second terrain a notamment fait l'objet de la réalisation d'une fresque par les usagers de l'antenne jeunesse à l'occasion d'une inauguration. Les épisodes d'opposition à l'encontre du chantier ont cessé une fois les deux terrains réalisés, et la cohabitation du terrain de sport sur la placette avec les logements alentours ne fait pas l'objet de davantage de plaintes que le précédent. A l'occasion du groupe de travail, les habitants présents ont fait entendre de réelles difficultés de stationnement et, suite à ces échanges, la question fait l'objet d'un travail nouveau de la part des techniciens. A Reggio, un convoi d'enfants parcourt quotidiennement le quartier, devisant avec tellement de conviction que les retards sont fréquents, accompagné de bénévoles qui ne sont pas leurs parents, avec qui ils nouent des relations affectives. La présence de voitures sur les cheminements cyclables est perçue par plusieurs acteurs comme une pratique à condamner. Certains de ces bénévoles, pour certains, se rendent parfois au domicile de certains enfants afin d'aider les parents qui n'accompagnent pas leurs enfants à l'arrêt du Bici-bus. Ils témoignent d'échanges plus fréquents avec les parents qui n'accompagnent pas le Bici-bus, et notamment de salutations qui étaient auparavant inexistantes. Ainsi en témoigne l'un des bénévoles-accompagnant, qui pointe nettement les parents consommateurs (qui ne le saluent pas ni ne répondent à ses avances) et dont il souligne l'origine migrante :

---

<sup>14</sup>Il se trouve que l'option du second terrain, soutenue de longue date par les techniciens, ne trouvait pas jusqu'alors pas les financements nécessaires à la réalisation des études et de l'aménagement. La pression mise à l'occasion de la création du nouveau terrain appuie donc également la position partagée par les techniciens que cet aménagement serait insuffisant, et conduit à « trouver » le budget et les décisions afférentes à prendre.

*« La jeune fille que j'ai accompagnée jusqu'ici, tant qu'elle allait à l'école avec sa mère, elle passait avec elle et ne saluait même pas. Quand elle a commencé à venir avec le Bici-bus, en peu de temps, sa mère s'est mise à dire bonjour. Et la jeune fille s'est ouverte [aux autres]. D'après moi, cela [le Bici-bus] aide beaucoup.*

*- D'après vous, le fait que les parents travaillent ou pas a-t-il une influence sur le fait de participer au Bici-bus ? J'imagine que si j'avais un enfant et que je travaillais, je ne pourrais pas être à l'heure [à la sortie de l'école].*

*- Oui, beaucoup travaillent. Mais beaucoup ne font rien et il leur manque même la volonté de faire. Particulièrement ceux de couleur. Ils n'ont pas la volonté. Je ne sais pas quelle est leur habitude. Aucune [parente d'élève] n'est jamais venue ! Ce matin, nous avons attendu un enfant qui arrivait...*

*- Et elle était accompagnée de "la Marinella".*

*- [D'ordinaire] C'est sa mère qui l'accompagne jusqu'à la rue, la fait traverser, et puis qui la regarde. Nous lui avons dit : « pourquoi ne viens-tu pas avec nous [faire les tours de Bici-Bus] ? ». Non, elle roule pour son propre compte. Elle ne vient pas avec nous. La raison ? Nous la lui avons demandée. Elle ne répond même pas ! »<sup>15</sup>*

Dans les deux cas, les pratiques territoriales des deux groupes en présence - celui qui participe activement dans le processus participatif, et celui qui en est absent et coïncide avec un groupe social stigmatisé (les « jeunes », les migrants) - ont donc évolué. L'espace vécu s'est donc finalement transformé pour l'espace public reggien et dionysien.

Au-delà de la réussite ou de l'échec, les pratiques des habitants et l'espace produit, leurs territoires quotidiens ont changé. Dès lors, le projet participatif a contribué à transformer ces quartiers, il ne s'est pas rien passé.

### **III-2 L'espace des relations sociales : l'équilibre micro-géopolitique**

Ces transformations territoriales relèvent de modifications des pratiques spatiales pour chaque habitant. Si l'on observe désormais les quartiers considérés en terme de territoires de différents groupes sociaux, qu'en est-il de leur équilibre micro-géopolitique après le processus participatif ? Autrement dit, quel espace social résulte de ces processus, comment les territoires en tant que « projection spatiale » des groupes sociaux ont-ils évolué (Di Meo, 1998)

Par groupes sociaux, nous n'entendons pas un groupe homogène et déterminé une fois pour toutes, mais plutôt un ensemble de personnes identifiées à une période donnée par une pratique spatiale spécifique. De sorte que ces groupes peuvent s'entrecroiser, modifier leurs contours, mais se trouvent comme cristallisés à l'occasion de la mise en débat d'un projet de transformation territoriale. Ainsi, à Saint-Denis, le groupe des « jeunes » usagers du terrain de sport se distinguerait des autres habitants, c'est-à-dire, notamment, des participants au groupe de travail. Cette distinction est principalement liée à la pratique du foot et à l'absence de participation aux rencontres participatives institutionnalisées. Il est à noter que les indicateurs relatifs aux populations d'adolescents et de jeunes adultes font partie des données quantitatives analysées pour « prioriser » un quartier en politique de la ville, comme le sont les quartiers de Saint-Denis (notamment au regard du taux de chômage identifié au travers du taux de bénéficiaires de la CMUC). A Reggio, il y aurait les participants volontaires au Bici-bus et, par ailleurs les parents et enfants participants identifiés à des consommateurs par les acteurs du projet. A la définition de ces groupes, il apparaît qu'ils sont construits par la négative : ceux qui participent et ceux qui ne participent pas au dispositif participatif. Ils sont notamment définis par ceux qui participent, désignant ainsi les « autres » (cf Bourdieu, 2000<sup>16</sup>). Comme indiqué précédemment, il apparaît notamment que ce groupe autre, dont la non-participation au projet et, d'une manière générale, les pratiques spatiales sont dénoncées, correspond à un groupe de migrants.

<sup>15</sup>Entretien traduit de l'italien. Les répliques 2 et 4 sont données par l'enquêtrice.

<sup>16</sup>Sur la question des « sans voix », on peut se référer à Pierre Bourdieu : « *le propre des victimes de l'oppression économique est d'être sans voix, à tous les sens du terme* » (Bourdieu, 2000 : 71)

Voilà par exemple comment l'institutrice de l'école concernée par le projet de Bici-bus décrit la situation du groupe « non-participant », identifié aux migrants :

*«Nous cherchons à les investir mais c'est un peu comme si ce n'était vraiment pas leur culture. Au sens où nous avons des enfants qui viennent de différents pays du monde. Pour cela, ils viennent seuls à l'école. Beaucoup sont de Centre-Afrique, beaucoup aussi sont chinois. Il se trouve que nous demandons aux parents de venir chercher leurs enfants à l'école. Et ça, c'est très difficile à comprendre pour eux. Parce qu'après tout, les enfants [peuvent] se déplacer seuls. Et en plus il est très difficile de faire comprendre à ces personnes que si tu veux profiter d'un service comme le Bici-bus ou le Pedi-bus qui te permet de venir à l'école, d'une certaine façon, cela est rendu possible parce qu'il y a des bénévoles, et que toi aussi tu dois y prendre part.»*

Loin d'être homogène dans ses pratiques spatiales, le groupe social des habitants migrants est cependant réduit à cette caractéristique, et homogénéisé d'« office » par les acteurs du projet, le faisant exister en tant que groupe, « malgré lui ». Voici comment est présenté le groupe en question par l'un des habitants, participant actif du Bici-bus sur une autre école :

*«En peu de temps il y a eu en effet beaucoup d'extra-communautaires. C'est une chose qui n'existait pas avant : jusqu'à 1988 ou 1989, il n'y en avait pas. Cela date de ces dernières années. Il y en a beaucoup, donc par conséquent, il n'y a pas eu d'intégration. C'est à dire que les gens n'ont pas réussi à s'intégrer ; simplement, beaucoup se sont installés dans cette zone, ici, donc dans peu de temps cela ressemblera à un ghetto. Et puis c'est bien normal [qu'ils s'installent à proximité les uns des autres]»*

Dès lors, que peut-on dire des modifications de pratiques et représentations territoriales après le dispositif participatif ? La nature de la définition des groupes fait apparaître une stigmatisation du groupe non-participant. Sa pratique étant présentée comme non-conforme, voire déviante<sup>17</sup>. Cependant, il apparaît que le processus, et le récit de cette participation, contribuent à mettre au jour la perception de ces groupes aux pratiques spatiales différenciées. Plus qu'il ne les crée, il conduit à les révéler.

Après avoir vu dans quelle mesure il se passe « quelque chose » et non pas « rien » et que le territoire se trouve transformé, la question est : peut-on dire qu'il ne se passe rien au sens où le territoire vu comme espace de pouvoir, enjeux de ces rapports de force est-il inchangé ? Les rapports socio-spatiaux hérités de ce dispositif sont-ils identiques à la situation antérieure ?

#### **IV Rendre tangibles les tensions socio-spatiales et transformer les modes de production de la ville**

Au terme des deux processus, les pratiques spatiales du groupe « absent » font l'objet d'une représentation différente par les participants au dispositif. Ainsi, les acteurs du Bici-bus perçoivent une plus forte socialisation des parents désignés comme peu participants ; selon eux, les enfants accompagnés sur leur trajet sont plus en sécurité avec le groupe ; enfin, le domicile d'un des enfants accompagné est parfois approché par l'une des bénévoles. Les « jeunes » sont identifiés comme un acteur du quartier par leurs atteintes au chantier, ils bénéficient d'un nouveau terrain de sport. Ces deux processus contribuent donc à une visibilisation du groupe dont les pratiques spatiales sont stigmatisées, voire les construisent comme une entité ayant des revendications spatiales (dans le cas des « jeunes » dionysiens). Cette mise au jour s'accompagne soit d'une forme de partage, de rencontre, de pratiques avec l'autre groupe, incluant un début de reconnaissance et d'échange, et non une seule approche stigmatisante, (dans le cas de Reggio) soit

<sup>17</sup>Sur ce sujet, l'approche d'Howard S. Becker sur les comportements dits « déviants » est fort utile : « je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme » (Becker, 1985 : 32-33)

une forme d'*empowerment* (cf Bacqué, Biewerner, 2009<sup>18</sup>), d'arrivée inopinée dans le débat public par des actions directes ou de rumeur (dans le cas dionysien). Je suivrai ici M. Lussault : en permettant la « *confrontation des normes d'utilisation légitime de l'espace spécifique à deux groupes différents* », ces processus ont permis la « *visibilisation de faits sociaux* » (Lussault, 2009 : 35 ; 33), et notamment de faits socio-spatiaux de domination. Plus visibles, ces faits sont aussi plus aisément remis en cause, et les groupes en question ont dès lors la possibilité de négocier différemment leur « place ». Ainsi, de seulement gênante, la pratique du football sur un terrain adapté devient une revendication légitime, et en mesure de s'opposer à d'autres revendications légitimes. L'absence relative des parents migrants sur l'espace public, si elle continue d'être critiquée vis-à-vis de leur participation au Bici-bus, subit néanmoins des accroc : des croisements entre les territoires des bénévoles-accompagnants existent, ainsi que des échanges, voire l'évocation (ténue) par les bénévoles ou les enseignants d'une compréhension sur le trajet de leur migration, et les difficultés socio-économiques qui peuvent y être liées.

Après le processus, les pratiques spatiales du groupe « absent » apparaissent comme le fruit de leur participation indirecte au processus qui, finalement, ne se fait donc pas sans eux. Au vu de cette évolution, tant l'espace vécu que l'espace social des différents protagonistes du processus évoluent parallèlement aux transformations de l'espace réel. Leurs territoires respectifs se sont modifiés, et surtout, leurs frontières se sont déplacées. Ainsi, il ne s'est pas « rien » passé non plus du point de vue de la « lutte des places » (Lussault, 2009).

Au-delà de ce constat d'*empowerment*, le mode de transformation de la ville par l'institution se trouve également modifié par ce processus. Dans quelle mesure sa façon d'intervenir sur le territoire s'est-elle modifiée ? Ainsi, une technicienne fait valoir l'évolution de sa méthode :

*« Il y a quand même des remarques qui fusent, même rapidement, et qui peuvent être assez différentes de ce que l'on entend par ailleurs. Je n'ai pas d'exemple en tête. Mais je me rappelle que cela avait parfois remis en cause mon impression générale qui ressortait d'autres instances. (...) Moi, cela me sert à comprendre quelle relation les gens entretiennent avec leur espace de vie quotidien et avec les équipements, l'espace public, comment ils s'en servent, afin de savoir comment adapter les choses, sans perdre les éléments positifs, et tout en améliorant ce qui fonctionne mal.*

*- Tu as l'impression que cela influe sur ta façon de concevoir les projets sur le quartier au fur et à mesure, ou non ?*

*- Sur le long terme, oui. Cela change mon image du quartier et du rapport que les habitants ont avec celui-ci. Après, très concrètement, cela se traduit par de tout petits ajustements. Cela alerte sur certains points à ne pas reproduire et qui ne sautent pas aux yeux. »*

Ou cette autre technicienne, qui évoque le flou des avis évoqués dans et en dehors des instances participatives, et conclue à leur prise en compte finale, par une synthèse des différents avis remontés sur le positionnement du terrain de foot :

*« C'est très rare qu'on arrive à une position claire à la fin d'un groupe de travail. Finalement les gens ont été entendus, pas forcément en groupe de travail, mais au moins via la gardienne [d'immeuble] quand ils disent qu'ils ne seront pas contents si le terrain est positionné là. Peut-être ne sont-ils pas venus au groupe de travail. On demande leur avis aux gens. Ils ne l'ont pas donné dans l'instance de travail, mais finalement, ils en avaient un... »*

Il faut souligner que, même insuffisante et profondément désorganisée, cette existence de l'« habitant » dans le processus de décision modifie donc

---

<sup>18</sup>« *L'empowerment désigne des démarches de développement s'adressant aux populations pauvres ou aux minorités qui n'ont accès ni aux ressources économiques, ni aux ressources politiques.* » (Bacqué, Biewerner, 2009 : 36)

fondamentalement le mode d'élaboration des transformations du territoire. Peu démocratique dans son dispositif, elle semble cependant plus démocratique dans sa prise en compte de l'existence des usagers, « bon an mal an ». En outre, ces lieux d'échange imparfaits, s'ils créent un désenchantement certain sur la démocratie participative, dont les insuffisances criantes ont été ici rappelées, n'en sont pas moins de réels lieux de rencontre entre l'espace de la décision (espace diffus, entre les techniciens, les élus...) et celui de l'habitant. A ce titre, ils contribuent également à un rapprochement indirect entre des lieux de pouvoir et des territoires qui en sont plus éloignés, d'espaces « invisibles » car sous le coup de différents phénomènes d'injustice spatiale (Dufaux, Gervais-Lambony, 2009<sup>19</sup>).

## Conclusion

Les processus participatifs ne « réussissent » pas tous. Peut-être est-ce mieux ainsi ? On peinerait à imaginer un processus participatif « heureux » initié par une autorité locale (Rui, 2006)<sup>20</sup>. Ce, non pas du fait d'un échec inhérent au processus participatif, mais par sa nature paradoxale. Il ambitionne de proposer une solution matérielle et technique, à des questionnements relatifs à des usages généralement contradictoires : il est sans doute rassurant que des antagonismes sociaux ne trouvent pas de résolution simple par un simple aménagement technique.

Ces questionnements sont posés sous la forme de conflits, de désaccords qui peuvent difficilement aboutir à une solution partagée, consensuelle, notamment dans l'hypothèse où ils constituent le support d'une médiation, d'une spatialisation des tensions sociales. Même un accord sur le processus de concertation lui-même semblerait suspect par l'évincement évident de couches de population qu'il induirait. En outre, cette exigence extrême vis-à-vis des processus participatifs, soumis au feu constant de la critique (bien plus vive que pour les élections représentatives), apparaît également comme le gage d'un souci démocratique.

Les évaluations fort négatives des processus participatifs ne pêchent-elles pas par une analyse trop linéaire des résultats directement obtenus, en ignorant les effets induits, la nature réelle des transformations produites sur les territoires concernés. En refusant la conciliation entre des ambitions participatives revues à la baisse et la certitude d'un « mieux » apporté par ces processus, ne prêche-t-on pas pour un retour à une approche « sous-marinière » de l'aménagement qui a longtemps été celle des ingénieurs planificateurs (pour reprendre l'expression d'un élu local dionysien<sup>21</sup>) ? Ne peut-on y voir le signe de la diffusion des évaluations *ex-ante* (désormais très répandues dans les collectivités), comportant comme premier défaut de restreindre l'examen des processus induits en valorisant le processus principal ? Celles-ci présentent aussi le risque de concentrer leur analyse dans une comparaison restreinte des moyens (en temps, en personnel, en budget) et des résultats (matériels, mais aussi politiques).

<sup>19</sup>« L'objectif de croissance économique nécessite de définir des territoires de la croissance et de l'investissement dotés d'une gestion spécifique et d'outils exceptionnels. Il implique également et a contrario la relégation des problèmes sociaux dans des espaces rendus invisibles, dont il faut s'assurer, au moyen d'outils de gestion spécifiques, qu'ils ne débordent pas sur les territoires de la croissance (Bénil, Gervais-Lambony, 2003). De telles pratiques semblent incompatibles, au moins à court et moyen terme, avec les principes de la justice structurelle. Il peut donc tout à fait y avoir contradiction entre les formes de justice spatiale, et des contradictions entre échelles. » (Dufaux, Gervais-Lambony, 2009 : 12-13)

<sup>20</sup>Je rejoins ici Sandrine Rui quand elle souligne que : « L'institutionnalisation du débat public relève autant d'un mode de gestion de l'action publique qui cherche à faire du peuple un partenaire, qu'elle permet la constitution d'un espace public critique des formes de domination des pouvoirs centraux. (...) Les frustrations et déceptions qu'engendre l'expérience de la participation tiennent souvent au fait qu'alors, seuls la controverse et le conflit peuvent créer une communauté de débat, les dispositifs institués continuent de se protéger de la subversion » (Rui, 2006 : 86)

<sup>21</sup>« Non, [ces espaces] n'ont pas vocation à être représentatifs, ils représentent d'après moi un pis-aller à la démocratie représentative, une réaction à ses dysfonctionnements, mais ils ont le mérite d'exister. On ne peut pas faire de la politique comme dans un sous-marin, à l'aveugle. Je suis de l'avis que si on décide dans un bureau entre l'élu et les techniciens, on se plantera. Si on décide dans un bureau entre l'élu et les techniciens, et qu'on a l'avis, même d'un seul habitant, on se plantera peut-être, seulement peut-être. »

Une autre conviction semble être que l'essence démocratique d'une politique relève notamment de la nature du processus engagé. L'enjeu de la progression du pouvoir du *demos* ne serait pas seulement mesurable à sa place après le processus, et aux nouveaux rapports de pouvoir produits, mais aussi selon les différentes interactions qui ont pu avoir lieu durant celui-ci. S'il ne s'agit pas de promouvoir une absence de méthode dans les processus participatifs, nous pouvons néanmoins regretter que l'analyse, notamment socio-territoriale, des différentes « places » occupées par les groupes sociaux engagés dans ces dispositifs après la tenue de ceux-ci constitue un horizon trop souvent négligé.

Les combinaisons territoriales obtenues au terme des deux processus participatifs étudiés sont différentes des combinaisons initiales, tant du point de vue de l'espace vécu que de l'espace social. En outre, elles ne sont pas plus défavorables aux groupes sociaux qui apparaissent les plus stigmatisés, bien que le processus soit investi par d'autres groupes, aux pratiques différentes, et qui contribuent à définir et stigmatiser les groupes aux pratiques qualifiées de « déviantes ». Au terme de chacun de ces processus, il s'agit d'un nouvel échiquier territorial, mettant en mouvement une nouvelle donne, où les pratiques de chacun des groupes ont été rendues visibles et mises en discussion dans les espaces de débat consacrés aux transformations de la ville. Le caractère micro de cette analyse n'autorisant pas une généralisation de ces conclusions à l'échelle européenne, on se limitera à souligner le caractère très voisin des effets de deux processus participatifs européens « ratés », et ce malgré leurs objets et leurs méthodologies de participation fort différents. Il est notamment à retenir la similarité des phénomènes de visibilisation des tensions socio-spatiales via les processus participatifs dans des quartiers identifiés comme des marges par la collectivité. S'agirait-il finalement d'un mode commun de régulation des contradictions inhérentes à un espace produit par une société inégalitaire, dans un contexte de « principe général de concurrence affirmée » conduisant les différents groupes à tenter de prendre des « places » (Lussault, 2009 : 141) ?

## Bibliographie

### Ouvrages & articles

- BACQUE M.-H., BIEWERNER C., 2009, « L'empowerment », pp 36-37 in SINTOMER Y., 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.
- BEAUJEAN A., 1990, *Le petit Littré, Dictionnaire de la langue française*, Le livre de poche, la pochothèque, Paris, 1945 p.
- BECKER S. H., 1985, *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 247 p.
- BLONDIAUX L., 2004, « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique » (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La Découverte, 2004) Conférences de la Chaire MCD faite le 11 novembre 2004 . En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.
- BOURDIEU P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 107 p.
- CAVALLIER G, 1999, *Rapport Cavallier, Renouvellement urbain et contrat de ville*, chapitre 1.3.1.3, DIV, Saint-Denis, in [http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Cavallier\\_Participation.htm](http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/Cavallier_Participation.htm)
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, Géographie, Paris, 320 p.
- DI MEO G., 1993, « Les territoires de la localité, origine et actualité », pp 306-317 in *l'Espace géographique* n°4, Belin, Paris
- DI MEO G., 1991, *l'Homme, la Société, l'Espace, Anthropos*, Paris, 319 p.
- DONZELOT J. MEVEL C., WYVEKENS A., 2003, *Faire société. La Politique de la ville aux États-Unis et en France*, Seuil, Paris, 266 p.
- DUFAUX F., GERVAIS-LAMBONY P., 2009, « Justice... spatiale ! », pp. 3-15, in *Annales de Géographie*, n°665-666, 2009, Armand Colin, Paris

- FOUCAULT M., 2004, *Philosophie, Anthologie*, Gallimard, Folio, Essais, Paris, 944 p.
- FOUCAULT M., 1976, *La Volonté de savoir*, Gallimard, Tel, Paris, 211 p.
- FAVRET-SAADA J., 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 443 p.
- GARNIER J-P., 2003, « Proximité spatiale et distance politique », pp 119-131 in *Ville et Démocratie, Espaces et Sociétés n° 112 (n°1/2003)*, l'Harmattan, Paris
- HABERMAS J., [1992]1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Essais, Gallimard, Paris, 551 p.
- HARVEY D., 2010, *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Syllepse, Mille Marxismes, Paris, 279 p.
- HATZFELD H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, PUR, ADELS, Essais, Rennes, 328 p.
- LEFEBVRE H., 1971, *Le droit à la ville*, Anthropos, Société et urbanisme, Paris, 164 p.
- LUSSAULT M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Mondes vécus, 222 p.
- NEVEU C., 2009, « De l'habitant au citoyen », pp 29-32 in SINTOMER Y., 2009, *La démocratie participative*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, Paris, 104 p.
- PRINOLI C., 2004, « L'anthropologie palestinienne entre science et politique l'impossible neutralité du chercheur », pp 165-185 in *Anthropologie et sociétés*, vol 28 n°3, Université Laval-Québec, Québec.
- RAFFESTIN C., 1982, « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité ». pp 167-171 in *Espaces et sociétés*, n° 41, Eres, Toulouse
- RANCIERE J., 1998, *Aux bords du politique*, Gallimard, Folio-Essais, Paris, 263 p.
- ROCHE E., 2010, *Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe, La démocratie en question à travers trois expériences (Berlin, Reggio Emilia et Saint-Denis)*, Thèse dirigée par OZOUF-MARIGNIER M.-V., CRH, EHESS, CGH-TERRES, Paris, 505 p.
- RUI S., 2006, « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente », pp 77-86 in FOURNIAU J-M., LEPAGE L., SIMARD L., & al (dir.), 2006, *Le débat public en apprentissage, Aménagement et environnement, Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, l'Harmattan, Villes et entreprises, Paris, 315 p.
- SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », p. 115-133 in *Raisons politiques* 2008/03, n° 31, Paris
- TISSOT S., POUPEAU F., 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux » pp. 5-9 in *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 159, septembre 2005/4, Le Seuil, Paris
- WACQUANT L., 2007, *Parias urbains, ghetto, banlieues, État*, La Découverte, Cahiers libres, Sciences humaines et sociales, Paris, 331 p.

### Sources statistiques

Comune di Reggio Emilia – Ufficio Statistica, 2007, *Reggio 2006*, Comune di Reggio Emilia, 16 p.

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/uu.asp?reg=11&uu=93851>

Site du système d'informatique du Secrétariat Général au comité interministériel des villes : <http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/1193120> )